

4 mars 2022

Engagements réciproques MPCC / PERSONNELS « ENCADRANTS »

Engagements des « Personnels Encadrants » envers le MPCC :

- Être licencié auprès d'un groupe sportif World Tour, Pro-continental, Continental ou Féminine UCI.
- Adhérer à la philosophie du MPCC (promouvoir l'image du cyclisme en luttant contre le dopage et toute forme de triche),
- Respecter le règlement interne du MPCC,
- Encouragement des autres « Personnels Encadrants » à adhérer au MPCC,
- Demande motivée individuelle sur www.mpcc.fr rubrique « Personnels Encadrants »,

Engagements du MPCC envers les Personnels encadrants :

Personnels Encadrants concernés : tous les personnels encadrants licenciés auprès de toutes les équipes, World Tour, Pro-continentales, Continentales et Féminines UCI.

- o Managers
 - o Directeurs sportifs
 - o Staff médical
 - o Entraîneurs
 - o Attachés de Presse
 - o Personnels Financiers et Administratifs
 - o Mécaniciens
 - o Assistants
 - o Etc.
- Information régulière aux personnels encadrants sur l'activité du MPCC,
 - Envoi des comptes rendus de réunion (notamment sur l'application des règles entre équipes),
 - **Pas de cotisations**
 - Etudes des propositions des personnels encadrants pour crédibiliser l'image du cyclisme,
 - Invitation à l'assemblée générale annuelle du MPCC sans droit de vote sur proposition du président